

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1927)**

Heft 22

PDF erstellt am: **26.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

adresser à vous, Monsieur le Président, c'est parce que notre Société s'est préoccupée, dès son origine, d'assurer, dans notre pays, un cours normal aux concours d'architecture. Ses principes ne servent-ils pas, en effet, généralement, à guider les jurys dans leurs délicates fonctions, qui consistent à dépouiller les résultats d'un concours ? Ce rôle ne demande-t-il pas un soin d'autant plus averti que l'ouvrage est plus grand et les problèmes plus délicats ?

Un principe, admis dans un grand nombre de pays et en Suisse notamment, veut que le programme d'un concours soit considéré comme un contrat qui lie le jury et les concurrents. A cet égard, le programme de la Société des Nations contenait deux directives essentielles :

1<sup>o</sup> Le jury délivrera un premier prix de trente mille francs au meilleur projet, puis descendra graduellement jusqu'à des mentions de cinq mille francs.

2<sup>o</sup> Le coût de la construction finie, inclus honoraires de l'architecte, ne dépassera pas la somme de treize millions de francs suisses.

Nous ne retrouvons pas ces principes dans la décision du jury, qui décerne neuf prix ex-aequo de douze mille francs, sans classification, ne fournissant ainsi aucune base à l'Assemblée et au Conseil en vue des décisions définitives à prendre.

De plus, délaissant la limite fixée au devis, le rapport du jury met sur pied d'équivalence, d'une part, les études fouillées et objectives qui satisfont à cette stricte condition de coût et, d'autre part, des œuvres qui, sans manquer d'une grande valeur, ne la respectent cependant pas.

Nous vous serions extrêmement reconnaissants, Monsieur le Président, de bien vouloir user de votre haute autorité pour amener, soit le jury, soit la commission de cinq membres constituée par la dernière Assemblée à s'en tenir scrupuleusement aux conditions imposées aux concurrents par le programme du concours.

Selon nous, les prochaines discussions de la commission appelée à désigner l'architecte permettront d'aboutir à des conclusions satisfaisant à tous égards la Société des Nations ; un moyen d'y parvenir serait de considérer le premier concours comme une épreuve préliminaire et d'instituer entre les lauréats de premier rang un concours restreint, selon les principes codifiés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes dans le texte dont nous vous remettons ci-joint un exemplaire (voir paragraphe 1, litt. c). Les architectes désignés auraient à revoir et à préciser leurs projets, en leur donnant la forme définitive conforme au budget élargi voté par la huitième Assemblée. La commission pourrait alors prendre une décision sur le vu d'un rapport de jury, concluant et conforme aux conditions du concours.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération et de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Société suisse des ingénieurs et des architectes :

Le Président : C. ANDREAE.

Le Secrétaire : M. ZSCHOKKE.

#### Comité de rédaction du « Bulletin technique de la Suisse romande ».

Le Comité de rédaction a eu son assemblée annuelle le 17 septembre 1927 à l'Hôtel du Signal, à Chexbres. Au cours de cette assemblée il a examiné différents points concernant le « Bulletin » et entendu avec grand intérêt des remarques que M. Demierre, rédacteur toujours si dévoué, lui a présentées au sujet des collaborateurs du journal il y a vingt ans et maintenant.

Une promenade dans le parc de l'Hôtel du Signal, après le dîner habituel, et une aimable réception de la Municipalité de Lausanne au Burignon ont montré une fois de plus aux assistants la beauté de la région, par un temps qui laissait malheureusement bien à désirer. E.

## BIBLIOGRAPHIE

**Die Druckelastizität des Mörtels und des Betons. Das elastische Verhalten von ausgeführten Beton- und Eisenbeton-Bauwerken.** — Publié par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux annexé à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. — Conférence de M. le Prof. Dr-ing. h. c. Ros, directeur du L. F. E. M.

Cette élégante publication de 40 pages grand format, illustrée de 50 graphiques et photographies, donne un aperçu très complet des recherches effectuées, tant au laboratoire que sur des ouvrages en service, en vue de déterminer le module d'élasticité du béton, le coefficient de dilatation transversale de Poisson, ainsi que la limite extrême du taux de travail admissible au delà de laquelle le béton tend à se désagréger sous l'action des charges répétées.

Il est intéressant de relever que le module d'élasticité est fonction de la résistance à la compression de sorte que, connaissant l'un, il est possible d'évaluer l'autre à 20 % près environ.

Les déformations élastiques mesurées sur des ouvrages en service ont montré une concordance satisfaisante entre la théorie et la réalité. Les modules d'élasticité du béton observés sur les constructions ont varié de 170 000 à 480 000 kg/cm<sup>2</sup>, correspondant, à 10 % près, avec ceux déterminés sur les éprouvettes de contrôle. J. B.

**S. T. S.** Schweizer Technische Stellenvermittlung  
Service Technique Suisse de placement  
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento  
Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telephone: Selnu 23.75 — Telegramme: INGENIEUR ZÜRICH

#### Nouveaux emplois vacants :

- 511. Jüngerer *Ingenieur* mit umfassenden Kenntnissen in der Werkzeugmaschinenbranche. Zürich.
- 513. *Ingenieur* eventl. Sektions-Chef f. die Kriegstechnische Abteilung. Offizier der schweiz. Armee. Anmeldungen bis 15. Nov. 1927.
- 517. *Maschinen-Techniker* für techn. Bureau. Kt. Basel.
- 525. Tüchtiger *Maschinen-Zeichner*, vertraut mit der Holzbearbeitungsmaschinen-Branche. Zentralschweiz.
- 527. *Ingenieur* oder *Techniker* in Verkaufsabteilung für Dampfturbinen, mit Sprachkenntnissen, russisch erwünscht. Kt. Zürich.
- 529. *Maschinen-Techniker*, guter Zeichner. Frankreich.
- 531. *Chemiker* für Versuche und Untersuchungen von Edelmetallen nach Milano.
- 533. *Maschinen-Ingenieur*, selbständiger Konstrukteur für Kältemaschinen mit einigen Jahren Praxis auf diesem Gebiet. Ostschweiz.
- 688. Grosse Petroleumgesellschaft sucht per sofort für Venezuela 5-6 *Ingenieure* und *Geometer* mit guter Vermessungspraxis.
- 690. Tüchtiger *Bautechniker*. Architekturbureau Kt. Aargau.
- 694. *Bautechniker* auf Bureau. Kt. Aargau.
- 696. Jüngerer *Bautechniker*. Kt. Bern.
- 698. *Geologen* schweiz. Nationalität ist eventl. Gelegenheit geboten, in den Dienst einer ausländischen Regierung zu treten (Central-Amerika) zur Erforschung der dortigen Petroleumfelder.
- 379. Jüngerer *Elektro-Techniker*. Kt. Bern.
- 385. Erfahrener *Konstrukteur* für den Bau von Rohölmotoren in der Grösse von 15—300 HP, der eine gute und minimale Praxis von 4 Jahr. auf diesem Gebiete aufweisen kann. Grossfirma des Auslandes.
- 513. *Ingenieur* oder *Techniker*, mit abgeschlossener maschinen-technischen Bildung. Erfahrung auf elektro-technischem Gebiet. Offizier der schweiz. Armee. Anmeldungen bis 20. November. Kriegstechn. Abteilung.
- 535. *Färberei-Techniker*. Kt. Basel.
- 537. Jüngerer *Maschinen-Ingenieur* oder *Techniker* zur Einarbeitung in die Kälteindustrie nach Barcelona. Kenntnisse im engl. ev. auch spanischen erwünscht. Zukunftsstelle. Spanien.
- 539. Einige tüchtige *Konstrukteure* mit Kenntnissen der Werkzeugmaschinenbranche. Kt. St. Gallen.
- 541. *Ingenieur-mécanicien*, spécialisé dans la petite mécanique, mais ayant notions d'optique et d'électricité. Age 30 à 35 ans et parlant le français. Bruxelles.
- 543. *Chemiker* mit Hochschulstudium für Desinfektionsmittel-fabrik. Beteiligung Fr. 30—50 000. Ostschweiz.
- 545. *Ingenieur* mit abgeschlossener akademischer Bildung für das Dampfkesselfach. Zürich.
- 700. Jüngerer tücht. *Hochbautechniker*. Architekturbureau, Zürich.
- 704. *Ingenieur* expérimenté pour le service d'Afrique d'une Compagnie de Chemins de fer. Congo.
- 706. Jüngerer *Bautechniker*. Kt. Zürich.
- 708. *Bau-Ingenieur* f. Kanalisationen, mit guter Praxis. Kt. Zürich.
- 712. Junger, tüchtiger *Bautechniker-Architekt*. Architekturbureau Luzern.